

## Annexe 2

### ***Expériences administratives d'un étudiant sénégalais en France***

*Mouhamadou el Hady Ba<sup>1</sup>*

Cela fait maintenant 9 ans que je vis en France; j'y ai d'abord eu d'abord un titre de séjour étudiant puis, depuis deux ans maintenant, un titre de séjour scientifique. À part les deux premières années, j'ai toujours habité à Corbeil Essonne et ai donc toujours renouvelé mon titre de séjour à la préfecture de l'Essonne à Évry Courcouronnes. Mes deux premiers titres de séjour ont été délivrés par la préfecture de Paris. Je suis noir<sup>2</sup> de nationalité sénégalaise. Notons que quelle que soit la date à laquelle je le reçois, mon titre de séjour est toujours antidaté du premier janvier de l'année en cours et expire invariablement le 31 décembre de la même année. A titre indicatif, en 2011 j'ai récupéré mon titre de séjour le 18/08/2011 ! Légalement, je dois me présenter à la préfecture deux mois avant l'expiration de mon titre de séjour afin de me renseigner sur les modalités de renouvellement. Comme les papiers demandés varient d'une préfecture à l'autre et que dans la même préfecture, ces modalités varient d'une année à l'autre, cette première visite est inévitable. Au cours des années, j'ai appris à ne pas espérer déposer mon dossier avant trois visites, et à renoncer à recevoir mon titre de séjour avant mars. Cela a des conséquences concrètes sur ma vie professionnelle, puisque si je veux voyager hors de France, je dois éviter la première moitié de l'année sous peine de me retrouver bloqué à la frontière (cela m'est arrivé en janvier 2010 à Dakar).

Dans ce qui suit, je poursuivrai deux buts:

- 1) décrire mon dépôt de demande de titre de séjour pour l'année 2012;
- 2) discuter du cas spécifique d'une amie sénégalaise, pour montrer comment les tracasseries administratives l'ont menée à renoncer volontairement à poursuivre une thèse en droit en France – alors même qu'elle avait un financement et avait été acceptée par un professeur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

J'éviterai autant que possible d'émettre un jugement sur les procédures, laissant le lecteur se faire sa propre opinion.

#### **1) Que puis-je espérer ?**

Si j'ai choisi de décrire la procédure que j'ai suivie cette année, c'est parce qu'elle a été la moins désagréable depuis 7 ans que je vis dans l'Essonne et renouvelle chaque année mon titre de séjour à la préfecture d'Évry. Pour autant que je puisse juger, l'expérience que j'ai eue cette année est parmi les meilleures qu'un chercheur ou étudiant étranger hors UE vivant en Essonne puisse espérer dans ses rapports avec la

---

<sup>1</sup> *Doctorant à l'Institut Jean Nicod ENS /EHESS/CNRS*

<sup>2</sup> Cette dernière précision ne me semble pas superflue quand on parle de ce qui se passe en préfecture en France. Il est arrivé au moins une fois (le 18/08/2011) que le fait que je sois accompagné par mon amie française et blanche m'ait valu un traitement de faveur par le vigile qui non seulement me fit passer devant tout le monde mais le fit en précisant à la guichetière que j'étais accompagné de ma femme désignant du doigt mon amie. Cela m'a évité au moins trois heures de queue.

préfecturale. Tout étranger vivant en France a son lot d'histoires d'horreurs à raconter sur la préfecture; il me semble que ce ne sont cependant là que des conséquences d'un système qui stresse autant les agents de la préfecture que les usagers étrangers. Ce qui m'intéresse ici, c'est de montrer le système tel qu'il est avant même que ne surviennent les conséquences documentées par la presse. Notons par ailleurs, pour être juste, que si la préfecture de l'Essonne à Évry a eu les honneurs de la presse ces derniers mois (notamment Rue89, France 2, Le Parisien), elle n'est ni la pire, ni la meilleure de l'Île de France. Je peux témoigner qu'elle n'est pas la pire parce que j'ai dû parfois faire des attestations d'hébergement à des compatriotes habitant des préfectures où il est strictement impossible de déposer son dossier de renouvellement sans passer plusieurs nuits devant la préfecture. Voici donc le déroulement de mon renouvellement de titre de séjour pour 2012.

1. Début novembre, contrairement à ce que je faisais d'habitude, je consulte le site web de la préfecture de l'Essonne. À la presse qui critiquait que des étrangers passent la nuit devant sa préfecture, le préfet avait répondu que c'était parce que ces derniers ne préparaient pas leur visite en allant sur ce site web. Effectivement, le site est de nouveau fonctionnel et il y a un article listant les documents à fournir pour renouveler son titre de séjour. C'est une nouveauté<sup>3</sup>. Et surtout, ça m'évite d'aller faire la queue à la préfecture uniquement pour demander quels documents il faut réunir.
2. Novembre-décembre : échange de mails entre le gestionnaire de mon laboratoire et les services centraux du CNRS pour me faire une attestation d'accueil visée par la préfecture de Paris et précisant la durée de mon contrat et le montant de ma paie.
3. Mardi 15 novembre 2011 : Attestation reçue. Première visite, sans grande conviction, à la préfecture. Le but réel est de voir quelqu'un qui m'assurera qu'il n'y a pas vraiment de documents supplémentaires à fournir. Cette démarche peut paraître farfelue mais nous verrons dans la suite de ce texte que la Préfecture a souvent des exigences changeantes<sup>4</sup> et imprévisibles. La règle est que le guichetier peut exiger tout document supplémentaire qui lui paraît nécessaire.
  - a. Je fais la queue de 13h15 à 15h30, arrivé au guichet dit pré-accueil. L'agent me dit qu'il lui sera impossible de me donner un ticket pour aller déposer mon dossier parce que le quota pour mon guichet est atteint. Il faut que j'arrive au plus tard à 9h du matin pour espérer déposer. L'agent ne peut rien faire, même si je lui explique que j'ai trop de travail jusqu'à la mi-décembre et ne peux donc venir passer la journée à la préfecture,

---

<sup>3</sup> L'année dernière, par exemple, la seule indication était de venir en préfecture pour tout renseignement et le numéro du standard sonnait dans le vide.

<sup>4</sup> Notons que cette variabilité des demandes est totalement assumée par la préfecture, puisque le formulaire même qui donne la liste des papiers à fournir précise en toutes lettres: « L'Administration se réserve le droit de demander des pièces complémentaires si nécessaire. ». Voir par exemple cet article qui reproduit cet extrait :

<http://anthropopotamie.typepad.fr/anthropopotame/2011/10/la-pr%C3%A9fecture-de-police-espace-de-non-droit.html>

sans possibilité de m'asseoir et donc de travailler sur mon ordinateur en attendant.

- b. Elle se refuse à confirmer ou à infirmer que les papiers dont je dispose sont suffisants pour déposer ma demande. Refuse également de me donner le Cerfa<sup>5</sup> pour que j'envoie le dossier par la poste comme cela se faisait 4 ans plus tôt. J'apprends cependant qu'en plus de la taxe habituelle de 85 euros, il me faudra cette année déboursier 20 euros de plus au moment de la délivrance de mon titre de séjour.
4. Mardi 22 décembre 2011 : journée miraculeuse où j'arrive à déposer ma demande de titre de séjour en ayant fait moins de 6h de queue. En voici le déroulement.
- a. 9h15 : arrivée avec mon amie qui est véhiculée. Il y a un grand parking gratuit devant la préfecture. Il est cependant strictement limité à 1h. Ce qui signifie qu'il est *de facto* interdit aux étrangers, puisqu'il est impossible, pour un étranger, de faire quoi que ce soit en moins d'une heure à la préfecture. Comme tous les étrangers, nous nous garons sur le bas-côté entre le parking et l'autoroute.
  - b. 9h30 : Nous entrons dans la cour de la préfecture. Cette année, il a été emménagé une entrée dérobée réservée aux étrangers. Les autres années, nous faisons la queue à côté (pas avec, à côté) des usagers venus pour des problèmes administratifs *normaux* comme la mutation de carte grise. C'est fini – nous resterons désormais à distance. Nous faisons la queue devant la grille de l'entrée réservée aux étrangers, dans des serpents. La météo est clémente : il ne pleut pas, ni ne fait très froid.
  - c. Vers 10h40 : une dame arrive avec des tickets, ouvre la porte et commence à en distribuer. Ceux qui n'ont pas de ticket devront rentrer et revenir plus tôt un autre jour. Je reçois le ticket n° 187<sup>6</sup>
  - d. Entre 10h40 et 11h40 environ : je fais la queue à l'intérieur pour aller au guichet pré-accueil. Il y a un peu de bousculade dans la salle, je suis resté debout tout le temps mais mon amie a pu s'asseoir parce qu'il y a quelques sièges. Des vigiles nous crient périodiquement dessus pour que nous nous mettions en rang et laissons le passage. Globalement l'ambiance est bonne. Des enfants courent dans tous les sens et des bébés hurlent parfois parce qu'il fait trop chaud. À la préfecture, prévaut un strict *first come, first served* ; ni les femmes enceintes, ni les femmes avec enfants ne sont prioritaires<sup>7</sup>. Il n'y a qu'une seule altercation entre

---

<sup>5</sup> Le Cerfa est un imprimé spécial sur lequel il faut impérativement coller les photos à fournir et qu'il faut signer. La préfecture de l'Essonne à Évry exige depuis quelques années que cette signature se fasse en présence du guichetier.

<sup>6</sup> Je me souviens du numéro parce que j'ai live twitté mon renouvellement : [https://twitter.com/#!/hady\\_ba/statuses/149785667185029120](https://twitter.com/#!/hady_ba/statuses/149785667185029120)

<sup>7</sup> Il y a souvent des femmes enceintes ou des familles parce qu'il est obligatoire de se déplacer pour tout renseignement ou dépôt et celles qui ne peuvent faire garder leurs enfants n'ont pas le choix. Même malade, on se rend à la préfecture en cas de convocation, puisque la perte de papiers aura des

guichetière et usager, réglée par le vigile sans que la police ait eu à intervenir. Ce qui est heureux, puisqu'il est déjà arrivé que la police utilise un gaz lacrymogène pour calmer des étrangers excédés pour une raison ou une autre<sup>8</sup>.

- e. 11h40 : j'arrive au guichet pré-accueil. La dame regarde mon titre de séjour et me donne un nouveau ticket pour aller au guichet qui s'occupe de l'immigration professionnelle.
- f. 11h40-15h15 : je fais la queue devant les trois guichets en charge de l'immigration professionnelle. Vers 13h, les guichetiers partent déjeuner. Techniquement, rien ne nous interdit de faire de même. Dans les faits, nous sommes tous conscients que s'ils reviennent et appellent notre numéro en notre absence, nous perdrons notre place et devrions recommencer un autre jour. Aucun des usagers ne se déplace donc. Très peu d'entre nous prennent la peine d'aller acheter quelque chose à la machine à café. Les dames reviennent vers 14h et continuent le travail.
- g. 15H15 : mon numéro est appelé au guichet. La guichetière récupère les documents, vérifie les originaux, me fait signer le Cerfa et m'établit un récépissé de dépôt de demande de titre de séjour qui prolonge mon titre de séjour jusqu'au 21 mars 2012. D'ici là, je devrai obtenir une réponse définitive pour savoir si l'on m'accorde ou non le droit de rester une année de plus en France. Je sors de la préfecture à 15h25.

Au total donc, j'aurai fait la queue de 9h30 à 15h20 pour environ 10mn d'entretien. En quoi est-ce une journée presque idéale pour un renouvellement de titre de séjour ?

1. La première raison est que je ne me suis disputé avec personne. Généralement, à la préfecture, tout le monde est à cran, guichetiers comme étrangers. Il y a donc souvent des altercations. De plus, certains guichetiers se permettent des remarques déplacées envers les étrangers. La dernière fois que j'y étais (le 18/08/11), je me suis disputé avec la dame du guichet qui m'avait traité de menteur<sup>9</sup>.
2. Même si j'ai fait la queue de 9h à 15h, à la fin j'ai pu déposer mon dossier et recevoir le récépissé dont j'ai besoin si je veux voyager. Cela ne va pas de soi, car les guichetiers ne se privent pas de demander de nouveaux documents à la

---

répercussions financières: ni allocations familiales, ni salaires ne peuvent être légalement versés entre deux titres de séjour.

<sup>8</sup> Sur l'usage de gaz lacrymogène pour gérer la cohue, cf. par exemple cet article du *Parisien*: <http://www.leparisien.fr/essonne-91/accueil-des-etrangers-des-mesures-pour-gerer-la-cohue-20-04-2011-1414829.php>

ou ce reportage de Télésonne: [http://www.wat.tv/video/etrangers-gazes-prefecture-3m7ml\\_3lp9v\\_.html](http://www.wat.tv/video/etrangers-gazes-prefecture-3m7ml_3lp9v_.html)

<sup>9</sup> M'ayant vu plus tôt devant un autre guichet où m'avait envoyé le vigile, la guichetière avait cru que j'avais essayé de resquiller. Ce qui m'avait choqué, c'était que sans même me demander d'explications, elle se mette à me faire le morale sur le fait de m'être rendu sans autorisation devant un autre guichet pour mentir de façon à pouvoir être servi avant les autres. Quand je lui ai demandé de se calmer et d'écouter mes explications, les vigiles sont intervenus pour me dire que ce n'était pas la peine que j'essaie de m'expliquer, et que je devais simplement me taire puisqu'elle était en train de me donner le ticket qui me permettrait de retirer mon titre de séjour.

dernière minute. Déposer sa demande de titre de séjour en n'étant allé à la préfecture d'Évry que deux fois est une sorte de petit miracle.

## 2) Dissuader les meilleurs

Dans ce qui suit, je vais prendre un cas concret pour montrer comment la politique d'immigration actuelle conduit à sélectionner les plus décidés à rester en France plutôt que les étudiants les plus brillants. Connaissant depuis le lycée la personne dont je vais parler ici<sup>10</sup>, je sais que la seule raison pour laquelle elle a renoncé à poursuivre sa thèse est qu'elle ne voulait plus subir les mêmes tracasseries administratives.

Cette personne est donc arrivée en France à l'automne 2003 avec le projet de faire un master professionnel en Droit et de poursuivre en thèse de Droit Privé. Avant d'arriver en France, elle était sortie major de sa promotion de la meilleure faculté de Droit du Sénégal, et avait fait un master II recherche en Droit Privé.

Comme toute primo-arrivante, elle avait deux mois pour se présenter à la préfecture et faire changer son visa long séjour contre un titre de séjour étudiant. Normalement, les mêmes papiers qui servent à la délivrance du visa, servent à la délivrance du premier titre de séjour.

- 1) *Première visite à la préfecture* : on lui explique qu'en plus du visa et des documents qu'elle avait, il lui fallait un justificatif de domicile i.e. soit trois quittances de loyer, soit trois quittances EDF, soit une attestation d'hébergement accompagnée des papiers d'identité du logeur. Passons sur l'impossibilité pour un primo-arrivant d'avoir trois quittances de loyer avant deux mois de séjour. Mon amie vivait chez son oncle qui lui fit une attestation d'hébergement avec les copies de ses papiers d'identité.
- 2) *Deuxième visite à la préfecture* : elle arrive avec l'attestation d'hébergement et les papiers du logeur. On lui dit qu'il faut trois quittances de loyer ou trois quittances EDF au nom du logeur pour prouver qu'il habite bien là où il l'affirme
- 3) *Troisième visite à la préfecture* : Le logeur habitant un appartement de fonction de l'APHP n'a pas de quittance de loyer ou EDF, car il ne paie pas de loyer, ni l'EDF. En revanche, il leur donne son avis d'imposition avec son adresse et une lettre d'explication. La préfecture demande alors une attestation d'attribution du logement par l'APHP
- 4) *Quatrième visite à la préfecture* – avec les documents demandés. La préfecture demande alors une lettre officielle des autorités de l'APHP autorisant l'occupant de l'appartement à accueillir une étrangère dans son appartement. À ce point, l'oncle excédé décide qu'il ne peut pas faire plus et qu'il ne rajoutera aucun document
- 5) *Cinquième visite à la préfecture* : Mon amie désespérée dit à l'agent qu'elle n'a pas d'autre logement et que son oncle ne lui donnera pas plus de documents. L'agent lui répond que sans trois quittances de loyer ou d'EDF ou une lettre officielle de l'APHP, mon amie devra rester sans papiers à ses risques et périls
- 6) *Sixième visite à la préfecture* : en désespoir de cause, mon amie demande à une connaissance habitant Paris intra muros de lui faire une *fausse attestation d'hébergement*, avec le nombre réglementaire de quittances de loyer. Munie de

---

<sup>10</sup> Et ayant obtenu son autorisation avant d'écrire ce texte

cette attestation, elle part voir l'agent de la préfecture qui lui fabrique son titre de séjour.

Au terme de ce va-et-vient stressant, mon amie, juriste et extrêmement droite, décida qu'elle ne voulait plus rien avoir à faire avec un pays dont l'administration l'obligeait à falsifier des documents. C'est uniquement pour cette raison qu'elle choisit de passer les six mois de stage obligatoires pour la validation de son master à Genève plutôt qu'en France. Quoique la Suisse ne fit pas partie de l'UE, elle obtint un titre de séjour pour la durée de son stage avant même de débarquer en Suisse. Après la validation de son master, il lui fut proposé de faire une thèse en droit privé à Paris I Panthéon Sorbonne. Elle refusa et rentra à Dakar, où elle est actuellement avocate.

On peut trouver ridicule ou admirable que cette personne ait décidé de quitter la France à cause de tracasseries administratives, résolues de surcroît. Le fait est que certains ont du mal à accepter l'arbitraire total qui règne dans les préfectures françaises. Il y a une certaine insécurité dans l'incapacité où nous sommes de savoir d'une année sur l'autre si notre titre de séjour sera renouvelé. De plus, les exigences de la préfecture sont telles que les étrangers sont souvent contraints de commettre de petites ou grandes illégalités<sup>11</sup>. Une telle situation est insupportable à certaines personnes. Le problème, c'est que les personnes assez droites pour ne pas supporter de telles contraintes, et venant d'un milieu social assez favorisé pour pouvoir se permettre de rentrer chez elles si la France n'est pas à la hauteur de leurs attentes, sont souvent les mêmes personnes talentueuses et diplômées que la politique d'immigration française prétend vouloir favoriser.

---

<sup>11</sup> Par exemple, une fausse déclaration de domicile est illégale, mais c'était la seule possibilité pour mon amie si elle voulait obtenir son titre de séjour.